

Le 4 avril 2011

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 4 avril 2011 à 19h, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Normand Clermont.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard - district #1
 Robert Kennedy, délégué à la voirie - district #2
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au CLD - district #4
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Travaux correctifs de drainage – 41^e et 42^e Avenue, 45^e et 46^e Rue/
adoption de la soumission
- 3.- Travaux correctifs de drainage – 55^e Avenue (entre la 38^e et 39^e Rue) –
Domaine Loiseau/demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 4.- Levée de la séance

11-04-054

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
 et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-055

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 41^E ET 42^E AVENUE, 45^E ET 46^E RUE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

11-04-056

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 55^E AVENUE (ENTRE LA 38^E ET 39^E RUE) – DOMAINE LOISEAU/DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
 Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ATTESTER QUE la firme Projeco Ingénierie inc. est autorisée, par le biais du mandat qui lui a été confié, à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 55^e Avenue (entre la 38^e et 39^e Rue) – Domaine Loiseau.

028

D'ATTESTER QUE les travaux montrés aux plans et devis ne contreviennent pas à la réglementation municipale.

DE confirmer l'engagement de la municipalité, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de la firme Projeco Ingénierie inc., quant à la conformité des travaux exécutés en relation avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-057

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'À 19h03, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NORMAND CLERMONT, maire suppléant

CHANTAL PILON, directrice générale